

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°28 (arrêté de promulgation du 12 octobre 1929).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1929

Numéro JO
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro
31 octobre 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 29 août 1929, fixant les traitements des magistrats coloniaux,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué, à la colonie de la Côte française des Somalis, le décret du 29 août 1929, susvisé, fixant les traitements des magistrats coloniaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

g.cochard